

Pôle Solidarités

Direction Enfance, Famille et Prévention
santé

Service Aide Sociale à l'Enfance

Affaire suivie par Manon DOUBLET

**COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION
D'APPEL A PROJETS SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL**

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L. 312-1, L. 313-1 et suivants et R. 313-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Marne du 24/11/2024 portant désignation des représentants du Conseil départemental dans les divers commissions et organismes extérieurs ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Marne en date du 20 décembre 2024 désignant les membres de la commission d'information et de sélection permanents avec voix délibératives dans le cadre de la procédure d'appel à projet ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Marne en date du 1er décembre 2025, désignant les membres de la commission d'information et de sélection avec voix consultatives dans le cadre de la procédure d'appel à projet ;

VU l'avis d'appel à projet relatif à la création d'une équipe mobile de renfort éducatif pour faciliter l'intégration des enfants en situation complexe au sein de leur lieu d'accueil ASE, publié sur le site marne.fr le 1^{er} décembre 2025 ;

VU la lettre de mission du 1^{er} décembre 2025 portant nomination d'un instructeur pour examiner la régularité administrative des candidatures, établir un compte rendu d'instruction motivé et le procès-verbal émanant de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social.

VU le procès-verbal de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social réunie le 28 avril 2026 ;

CONSIDERANT

QUE quatre candidatures ont été réceptionnées par les services du Département de la Marne et ont toutes été déclarées recevables ;

QUE la commission d'information et de sélection d'appel à projet réunie le 28 avril 2026 a auditionné l'ensemble des candidats et a délibéré à l'unanimité sur un classement des candidatures ;

QUE l'avis de classement de la commission de sélection d'appel à projet social et médico-social est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental de la Marne ;

AVIS DE CLASSEMENT

La commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social s'est réunie le 28/04/2026 dans le cadre d'un appel à projet relatif à la création d'une équipe mobile de renfort éducatif pour faciliter l'intégration des enfants en situation complexe au sein de leur lieu d'accueil ASE.

Chaque candidat a été auditionné par la commission qui a ensuite délibéré à l'unanimité sur le classement suivant au regard des critères fixés par le cahier des charges :

Ordre de classement	Porteurs de projet
1	ALEFPA
2	Vivre et devenir
3	Sauvegarde 51
4	ACPEI

Le présent avis fera l'objet d'une publication sur le site internet (marne.fr) du Département de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 28 avril 2026

La Vice-Présidente du Conseil départemental en charge
de la famille et de l'enfance

Martine BOUTILLAT
